

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 novembre 2009

LUTTE CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE - (n° 2012)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT**

N° 127

présenté par

Mme Jeanny Marc, Mme Berthelot, M. Charasse, M. Giacobbi, Mme Girardin,  
M. Giraud, M. Likuvalu, Mme Orliac, Mme Pinel, Mme Robin-Rodrigo,  
Mme Taubira et M. Letchimy

-----  
**ARTICLE PREMIER B**

À l'alinéa 2, après le mot :

« département »,

insérer les mots :

« et de chaque collectivité régie par l'article 74 de la Constitution ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à pallier l'oubli par le texte des collectivités autres que les départements, et notamment celles régies par l'article 74 de la Constitution, dans le cadre de la couverture minimale de la population. Il s'agit tout simplement d'assurer l'égalité de traitement entre tous les citoyens de la République Française.